



Ministère des Solidarités,  
de la Santé et de la Famille



---

# ACCIDENTS DOMESTIQUES : Quelques réflexes pour protéger les enfants

---

DOSSIER DE PRESSE  
MARS 2005



---

Contact presse

Inpes : Sophie Decroix, 01 49 33 23 06, [sophie.decroix@inpes.sante.fr](mailto:sophie.decroix@inpes.sante.fr) / Olivia Dallem, 01 49 70 43 47

---

# UNE CAMPAGNE DE PREVENTION POUR PREVENIR LE RISQUE D'ACCIDENTS DOMESTIQUES TOUCHANT LES ENFANTS

---

Le Ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille, l'Assurance Maladie et l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) lancent dès le 5 mars 2005, une campagne télévisée de prévention des principaux accidents domestiques concernant les enfants.

- **Les lieux à risques\***

Chez les jeunes enfants, l'intérieur de la maison représente le principal lieu d'accidents de la vie courante (plus de 80 %\*). Pour les enfants de moins d'un an, les accidents surviennent davantage dans la cuisine, la chambre et la salle de bain, sachant que 30 cm d'eau suffisent pour qu'un enfant, laissé sans surveillance, se noie.

Quant aux accidents touchant les enfants de 1 à 4 ans, ils ont le plus souvent lieu dans la cuisine et la salle de séjour.

L'âge augmentant, ces accidents diminuent et surviennent de plus en plus à l'extérieur de la maison.

- **Les principales blessures\***

La partie du corps la plus souvent touchée chez les enfants est **la tête** : cela représente 61% des cas pour les enfants de 0 à 5 ans et 38% pour les enfants de 5 à 9 ans.

Les chutes de chaise haute, par exemple, ont occasionné 11 hospitalisations sur 133 chutes répertoriées (9 pour le traitement d'une contusion à la tête et 2 autres pour une fracture de la tête).

Autre partie du corps lésée, **les membres supérieurs** chez 20% des enfants âgés de 0 à 5 ans et 33% des 5-9 ans.

Enfin, toujours sur cette même période, plus de 900 enfants de moins de cinq ans ont été brûlés sachant que **30% de ces brûlures ont eu lieu dans la cuisine**.

- **Pédagogie et surveillance pour limiter les accidents**

Plus un enfant grandit, plus il acquiert de l'autonomie dans ses gestes et ses déplacements, développe sa curiosité, son désir d'imiter les « grands »... mais pour autant, il n'a pas conscience du danger si celui-ci ne lui est pas expliqué.

C'est pourquoi, les parents doivent :

- avoir des **réflexes sécuritaires** : ne pas créer de situation à risque (chaise près d'une fenêtre, produits toxiques transvasés dans une bouteille d'eau minérale, appareils électroménagers branchés sans surveillance...).
- faire preuve de **pédagogie** : la punition ou la dispute ne sont pas bonnes conseillères ; pour qu'un enfant prenne conscience du danger, il faut le lui expliquer.
- et dans tous les cas, **ne jamais laisser un enfant seul sans surveillance dans une maison**.

- **Des films pour mieux comprendre : La Maison de Victor et Léa**

Basés sur le concept de la démonstration, 15 programmes courts d'une minute mettent en scène une famille composée de trois enfants, Victor (4 ans 1/2), Léa (3 ans) et Lucas (1 an), et de leurs parents dans des situations de la vie quotidienne.

Le plan média retenu prévoit deux vagues de diffusion sur TF1 chaque samedi à 14h : du 5 mars au 9 juillet, et du 3 septembre au 31 décembre 2005.

Parallèlement à ces films, l'Inpes diffuse gratuitement une brochure qui reprend tous les principaux conseils pour aider les parents. Elle est intitulée « Avec l'enfant vivons la sécurité ».

Les films produits sont disponibles sur simple demande auprès de : Sophie Decroix, 01 49 33 23 06, / Olivia Dallem, 01 49 70 43 47

(\*Source : InVS – Enquête Permanente sur les accidents de la vie courante 1999-2001. Disponible auprès de Elsa VIDAL 01 41 79 69 59)

---

## APPRENDRE A RECONNAITRE LES DANGERS DANS LA MAISON

---

Les dangers du domicile sont très variables mais on les regroupe en 9 catégories de risque : la brûlure, l'empoisonnement, la chute, la suffocation, l'étouffement, l'électrocution, la coupure, la noyade et les coups. Par ailleurs, en fonction de l'âge de l'enfant, les risques évoluent...

- **La brûlure**

- **Le biberon** : attention, la température du verre ou du plastique peut être trompeuse surtout si le biberon a été chauffé au four à micro-ondes. Pour vérifier la température d'un biberon, l'agiter et verser quelques gouttes sur l'avant-bras.
- **La casserole** : éloigner tout ce qui pourrait blesser ou brûler l'enfant du bord de la cuisinière et tourner le manche de la casserole vers l'intérieur de la cuisinière, c'est-à-dire vers le mur.
- **Le four** : équiper la porte du four d'une grille ou d'une porte de protection ; préférer si possible un four avec une porte isotherme.
- **Les plaques de cuisson** : utiliser des protège-plaques pour les plaques électriques ou des protège-flamme autour de la cuisinière.
- **La bougie** : ne pas laisser de bougies, d'allumettes ou de briquet à la portée des enfants et les placer plutôt en hauteur.
- **Le fer à repasser** : ne pas laisser un appareil ménager branché ou encore chaud à la portée des enfants ; une fois l'utilisation terminée, ranger les appareils électriques hors de portée.
- **Le bain trop chaud** : un bébé mettra du temps à réagir à la chaleur excessive de l'eau ; vérifier la température avant de baigner l'enfant et équiper la robinetterie d'un mitigeur thermostatique qui fixera la température de l'eau ; dans tous les cas, faire couler l'eau froide avant l'eau chaude et une dernière fois l'eau froide pour refroidir le robinet.
- **Le barbecue** : installer le barbecue en extérieur et sur un support horizontal stable ; ne pas déplacer un barbecue en cours d'utilisation et ne pas laisser un enfant seul à proximité ; ne pas utiliser d'alcool, d'essence ou tout autre liquide analogue pour allumer ou réactiver un barbecue.

- **L'empoisonnement**

- **Les médicaments** : les ranger dans un placard hors de portée des enfants et expliquer les risques possibles en cas d'absorption ; ne jamais présenter les médicaments comme des bonbons.
- **Les plantes** : certaines plantes peuvent provoquer des intoxications ou des allergies ; vérifier la non-toxicité des plantes d'intérieur.
- **Les produits ménagers et chimiques** : les ranger dans un placard hors de portée des enfants, expliquer les risques possibles en cas d'absorption et les laisser dans leur contenant d'origine.

- **La chute**

- **Le transat, couffin, pèse-bébé** : ne jamais les poser sur un meuble car à force de mouvement, le bébé pourrait glisser ; toujours porter le couffin à deux mains pour éviter qu'une poignée ne lâche.
- **Les escaliers** : l'enfant pourrait être tenté de descendre les escaliers ; installer une barrière de protection que seul un adulte peut être en mesure d'ouvrir et apprendre à l'enfant à monter et descendre les escaliers.
- **Les fenêtres** : ne jamais laisser une chaise ou autre meuble sur lequel un enfant peut monter sous une fenêtre ; se pencher par la fenêtre peut être extrêmement dangereux. Les adultes doivent avoir le réflexe de toujours fermer les fenêtres derrière eux.

- **La table à langer** : ne jamais laisser un enfant sans surveillance et toujours le tenir ; lorsqu'une commode supportant une table à langer doit être fixée au mur, veiller à utiliser des vis de fixation adaptées et à les serrer correctement.
  - **La chaise haute** : un enfant assis dans une chaise haute doit être attaché et jamais laissé sans surveillance.
  - **Le vélo** : pour éviter tous traumatismes crâniens, équiper les enfants de casque à vélo.
- **La suffocation**
    - **Les petits objets et petits aliments** : cacahuètes, bonbons, billes sont autant de petites choses qui peuvent obstruer les voies respiratoires des enfants ; ne rien laisser à portée de main des enfants et ne pas les tenter.
- **L'étouffement / étranglement**
    - **Les fils du rideau** : en jouant, l'enfant peut s'étrangler avec les fils du rideau.
    - **Ranger les sacs en plastiques** hors de portée des enfants.
    - **Le couchage** : choisir un matelas ferme aux dimensions exactes du berceau et coucher l'enfant sur le dos (et non sur le ventre) ; pour les lits à barreaux, vérifier que l'écartement est suffisamment étroit pour empêcher que l'enfant ne se coince la tête (l'espace entre deux barreaux doit être compris entre 45 et 65 cm). Eviter de placer dans le berceau des oreillers.
    - **Le linge de lit** : préférer une turbulette plutôt que des draps car en dormant, l'enfant s'enfonce ; attendre qu'il ait 36 mois avant d'utiliser la couette ; enfin, ne jamais utiliser d'oreiller.
    - **La présence d'animaux** : aucun animal ne doit rester dans la chambre d'un enfant.
    - **Les peluches et autres jouets** : retirer tous les jouets et objets pouvant masquer le visage de l'enfant.
- **L'électrocution**
    - **Les prises** : l'enfant risque de mettre les doigts à l'intérieur, utiliser donc des caches prises lorsqu'elles ne sont pas utilisées sinon rendre inaccessible les différents branchements.
    - **Les appareils électroménagers** : mettre les appareils électriques hors de portée des enfants et utiliser des fils électriques courts ; ne jamais brancher d'appareils électriques à proximité d'eau.
- **La coupure**
    - **Les portes** : bloquer les portes avec des blocs portes, et surtout apprendre aux enfants à ne pas s'amuser avec et à ne pas mettre leurs doigts dans ces dernières.
    - **Les appareils tranchants** : débrancher et ranger les appareils électroménagers (mixeur, couteau électrique...) immédiatement après les avoir utilisés et nettoyés. Faire de même avec les outils de bricolage.
- **La noyade**
    - **Le bain** : dans 30 cm d'eau, un enfant laissé sans surveillance peut se noyer sans bruit ; mettre un tapis de bain anti-glisse au fond de la baignoire et surtout ne jamais quitter un enfant des yeux lorsqu'il est dans son bain. Les dispositifs de bain pour nourrisson améliorent le confort de l'enfant mais ne sont en aucun cas des articles de sécurité.
    - **La piscine** : entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2003, 84 enfants de moins de 6 ans ont été victimes de noyades accidentelles dans des piscines privées (familiales ou à usage collectif) dont 25 sont décédés. Un dossier de presse dédié uniquement à ce sujet est disponible sur demande auprès de l'Inpes.
- **Les chocs**
    - **Les coins de table** : prévoir des angles de protection.

---

## MIEUX VAUT PREVENIR QUE GUERIR

---

Plus l'enfant grandit et donc acquiert de l'autonomie, plus les risques d'accidents domestiques augmentent. Des objets jusqu'alors inaccessibles car placés sur une table, ou trop compliqués à débusquer car rangés dans des placards ou tout simplement parce qu'ils n'attiraient pas la curiosité..., deviennent avec l'âge de nouveaux risques potentiels. C'est pourquoi, **un danger doit être identifié par les parents et expliqué aux enfants**. Enfin, pour qu'un ordre soit compris par un enfant en bas âge, il doit être répété plusieurs fois. **Ce qui est « non » un jour ne doit pas se transformer en « oui » un autre jour.**

Rappel des risques les plus fréquents pouvant survenir à la maison, en fonction de l'âge de l'enfant :

Dès la naissance	La brûlure par un biberon, un bain trop chaud L'étouffement dans le lit
A partir de 3 mois	La chute depuis la table à langer ou la chaise haute La noyade dans le bain La suffocation
A partir de 9 mois	L'électrocution La coupure L'écrasement des doigts dans la porte L'empoisonnement par médicaments ou produits d'entretien
A partir de 12 mois	La brûlure dans la cuisine La chute dans les escaliers L'asphyxie par l'enferment de la tête dans un sac plastique
A partir de 18 mois	La chute par défenestration La brûlure par manipulation d'allumettes ou de briquets
A partir de 2 ans	L'empoisonnement par ouverture de flacons
A partir de 4 ans	La chute à vélo

---

## LES PREMIERS GESTES DE SECOURS

---

Et si malgré toutes les précautions prises un accident survient, la maîtrise des gestes de secours peut sauver la vie ou minimiser les conséquences de l'accident.

- **L'accident avec un corps étranger**
- **L'enfant a inhalé un petit objet ou un fragment d'aliment de type cacahuète** : brutalement il devient tout bleu, se débat furieusement, pris d'une violente quinte de toux qui dure plusieurs minutes. Ne rien faire et attendre que l'enfant se calme et respire de nouveau normalement. S'assurer que l'enfant reste bien en position assise ou debout (torse bien droit) le temps d'arriver à l'hôpital pour extraire le corps étranger.
  
- **L'accident par brûlures**
- **Si la brûlure est superficielle, de petite dimension et éloignée des yeux et des orifices naturels** (nez, bouche, oreille, anus) : faire immédiatement couler de l'eau fraîche (15-20°C) à une distance de 15 centimètres de la peau brûlée. Laisser sécher puis recouvrir de pommade Biafine® ou Flammazine® (autorisées et recommandées par les spécialistes des brûlures).
- **Si la brûlure est grave, profonde et étendue, ou si elle se situe près des yeux et des orifices naturels** : faire couler de l'eau sur la plaie et couvrir d'un linge propre. N'appliquer aucun produit car la plaie pourrait s'infecter.
- **Dans le cas de projection de liquide bouillant** : si les vêtements sont en tissu naturel (lin, laine, coton), déshabiller l'enfant immédiatement et faire couler de l'eau fraîche sur la plaie. Si les sous-vêtements sont en matière synthétique, faire couler de l'eau sans déshabillage préalable.
- **Si les vêtements ont pris feu** : étouffer les flammes en enveloppant l'enfant avec une couverture ou un manteau en fibres naturelles. Ne pas retirer la dernière couche de vêtement en contact avec la peau brûlée, quelle qu'en soit sa composition.

Dans tous les cas, douchez doucement à l'eau froide la région brûlée pendant 5 à 10 minutes selon l'étendue afin de ne pas refroidir intempestivement le jeune enfant dans sa globalité et faire baisser sa température centrale, ce qui gênerait les gestes de réanimation.

- **Les intoxications**
- Appeler le centre antipoisons régional ou, dans les cas graves, le Samu (15) pour avoir un conseil médical avant d'effectuer le moindre geste sur l'enfant. Quel que soit le produit ingéré, **ne jamais donner à boire**.
- Si le produit absorbé est caustique (acide, corrosif), moussant ou contenant des produits pétroliers, **ne pas faire vomir l'enfant**. Appeler les secours qui prendront les mesures adaptées.
- Dans le cas d'absorption de médicament très dangereux et si l'enfant est toujours conscient, le médecin, le centre antipoisons ou le Samu peuvent préconiser de faire vomir l'enfant en appuyant le dos d'une cuillère au fond de la gorge, l'enfant bien penché au-dessus de la cuvette des WC.
  
- **Rappel des numéros d'urgence**
- Samu : 15 (numéro d'appel unique pour les urgences)
- Pompiers : 18 depuis un téléphone fixe ou 112 depuis un téléphone portable